

AG 2025

Rapport Caissier:

En préambule, je vous informe que la caisse de compensation AVS a effectué un contrôle en date du 8 août 2024 portant sur les années 2019 à 2023. Aucune remarque n'en est ressortie. Je remercie mon prédécesseur Marc-Antoine Kneubühler pour la qualité de son travail.

A mentionner également le changement de lumière à l'intérieur de l'église dont les frais ont été pris en charge par les affaires intercommunales.

Le rapport comptable 2024 est présenté sur 2 pages recto-verso.

Une page recto-verso concerne le compte d'exploitation 2024 comparé avec le budget 2024 et l'exercice 2023.

La seconde, recto-verso également, concerne le bilan au 31.12.2024 comparé avec les chiffres de l'année 2023.

Les comptes 2024 ont été présentés dans le détail au Conseil de paroisse le 15 avril 2025 et acceptés par tous les membres.

Ces comptes ont été contrôlés intégralement par les vérificateurs en date du 29 avril 2025.

Je vous rappelle que pour effectuer des sorties d'argent des comptes bancaires et postaux, il est nécessaire d'avoir la double signature pour des raisons de sécurité et que nous n'avons aucune carte bancaire pour des retraits d'argent.

Je vous propose de passer ces comptes en revue. J'ai ressorti les chiffres présentant une différence significative par rapport à l'exercice 2023 :

Compte d'exploitation :

Produits :

1. Quêtes à l'église, lumignons et tronc, souscription annuelle et dons et legs, les lignes 1 à 4 représentent un total de CHF 112'843.12 : A noter que la souscription annuelle a rapporté environ CHF 10'000.00 de moins qu'en 2023. Merci aux paroissiennes et paroissiens ainsi qu'aux donateurs.
2. Participation des communes, ligne 7 : CHF 179'082.65. Remboursement par le service des affaires intercommunales des frais de culte de l'année 2023 sur la base d'un dossier établi annuellement par moi-même. La différence par rapport à 2023 est due principalement au fait que 2 commandes de mazout avaient été faites en 2022.
3. Intérêts et revenus sur comptes et titres, ligne 12 : CHF 9'102.89. Apport d'intérêts supplémentaires grâce au compte à terme mis en place.
Je n'ai pas d'autre commentaire concernant les produits.

Passons aux charges (verso)

1. Traitements, ligne 16 : CHF 268'712.68. Total des salaires versés en 2024. La différence est due principalement au fait que nous avons intégré le compte « Honoraires », ligne 31, défraiement en faveur du trésorier au compte « Traitements ».
2. Frais de pastoration et dons effectués, ligne 20 : CHF 28'030.79. Notamment, des frais supplémentaires suite à l'organisation de l'assemblée générale de la FEDEC et quelques frais liés au pèlerinage à Rome.
3. Animation jeunesse, ligne 21 : CHF 0.00. CHF 2'888.09 Frais participation JMJ Lisbonne en 2023.
4. Chauffage, ligne 24 : CHF 46'044.95. Tarif moins élevé.
5. Charges d'exploitation du centre paroissial, ligne 32 : CHF 28'863.81. Diverses acquisitions de matériel en 2024, dont une machine pour nettoyer le sol pour un coût de plus de CHF 10'000.00.
6. Intérêts hypothécaires immeuble locatif, ligne 45 : CHF 96'757.51. La différence par rapport à 2023 est due au fait que le taux de la tranche hypothécaire de CHF 2'117'500.00 était au même règlement durant toute l'année 2024 alors qu'en 2023, ce taux était de 0.85% durant une partie de l'année.

Le total des produits est de CHF 1'103'358.53 ; celui des charges est de CHF 1'054'834.03. Le résultat annuel pour 2024 présente donc un excédent de produits avant amortissement de CHF 48'524.50 ; après amortissement de CHF 3'524.50. L'amortissement de CHF 45'000.00, ligne 51 se retrouve dans le bilan, ligne 17. Explications dans la partie bilan.

Au niveau du bilan :

Actif (recto) :

La trésorerie est saine. En effet, un total de CHF 426'755.44 (addition des 4 lignes 1 à 4) est à disposition à fin 2024.

Ligne 5, Avoir en compte de la communauté portugaise, CHF 7'369.15 figure maintenant au bilan de notre Paroisse suite à l'intégration de la cette communauté dans notre paroisse. La contrepartie figure au passif du bilan, ligne 27.

Ligne 6 : Le Conseil de Paroisse a décidé l'ouverture d'un compte à terme pour la rénovation des immeubles. A fin décembre l'avoir en compte est de CHF 400'000.00, ceci afin d'avoir la trésorerie nécessaire pour gérer au mieux nos immeubles.

Sous immobilisations, le chiffre de CHF 2'782'371.93 sur la ligne 13 concerne la totalité des paiements pour la rénovation de la Cure. CHF 484'400.00, ligne 14 concerne la totalité des dons reçus sur le compte de l'association de la rénovation de la cure et reversés sur le compte dévolu aux paiements des travaux spécifiques. CHF 324'560.00, ligne 15 correspond aux subsides du Canton et de la Confédération. Le montant de CHF 180'000.00, ligne 16 est en rapport avec les premières tranches de remboursement du prêt de CHF 900'000.00 accordé par la FEDEC. La ligne 17, CHF 225'000.00 comprend les CHF 120'000.00 au bilan de 2023 additionné de la dissolution des provisions de CHF 60'000.00 (ligne 33 au passif du bilan) et de l'amortissement de CHF 45'000.00 évoqué auparavant lors de la présentation du compte d'exploitation.

La Cure n'a pas une valeur en elle-même pour la paroisse. A terme, le total des lignes 13 à 17 figurera au bilan pour CHF 1.00.

Passif (verso)

Ligne 27 : CHF 7'369.15, capital communauté portugaise. Contrepartie de l'actif du bilan, ligne 5.

Ligne 33 : CHF 0.00. Les provisions de CHF 60'000.00 ont été annulées. Ce chiffre a été porté en augmentation de l'amortissement de la cure à l'actif du bilan, ligne 17.

Le total du bilan au 31.12.2024 s'élève à CHF 9'451'412.61 et le capital libre à CHF 1'078'208.32.

J'en ai terminé avec ma présentation des comptes 2024. Avez-vous des questions ?

Vevey, le 13 mai 2025 / DW

Budgets 2025 à date et 2026:

Il s'agit de budgets prudents et en rapport avec les chiffres de ce début d'année.

Selon informations de la FEDEC le montant pour 2025 est de CHF 57'645.00, déterminé selon le nombre de paroissiennes et paroissiens, est octroyé à notre Paroisse.

Le poste « Contributions à Vassin + St Vincent de Paul » passe de CHF 7'000.00 à CHF 5'000.00 car la contribution à Vassin de CHF 2'000.00 tombe à partir de 2025.

Le poste « Amortissement Cure » de CHF 45'000.00 est l'amortissement annuel en faveur de la FEDEC suite à leur prêt sans intérêt de CHF 900'000.00. Comme il reste CHF 720'000.00 à rembourser à la FEDEC, notre Paroisse en a encore pour quelques années à rembourser ce prêt (16 ans).

J'en ai terminé avec la présentation des budgets. Avez-vous des questions ?

Vevey, le 13 mai 2025 / DW